

**TRAVAUX DE MAITRISE DU RUISSELLEMENT ET DE L'EROSION  
SUR LE BASSIN VERSANT DE LAVAQUERESSE.**

---

**CONCLUSION DE L'ENQUETE PUBLIQUE DU MARDI 22 MAI 2018  
AU MARDI 26 JUIN 2018 INCLUS.**

---

**DEMANDE PRESENTEE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA  
GESTION DU BASSIN VERSANT DE L'OISE AMONT.**

---

**RAPPORT ET CONCLUSION TRANSMIS A MONSIEUR LE PREFET  
DE L' AISNE LE 24 JUILLET 2018.**

---

# **TRAVAUX DE MAITRISE DU RUISSELLEMENT ET DE L'EROSION**

## **SUR LE BASSIN VERSANT DE LAVAQUERESSE.**

---

### **I : RAPPEL DE L'OBJET DU PROJET.**

Ce projet a pour objet la diminution de vitesse des écoulements et aussi la réduction des risques d'érosion des sols , de coulées de boue et d'inondations. La présence d'un ravin naturel dans le lieudit « Le Torchon », crée une accumulation des eaux de ruissellement et un accroissement de la vitesse des ruissellements.

Après concertation avec les différents acteurs concernés, et au vu des conditions topographiques, seule l'implantation de barrages gabions pouvait être envisagée pour limiter les transferts de particules fines dans le ruisseau « Les Oiselets. »

### **II: DESCRIPTION DES TRAVAUX.**

Ce projet ayant pour objectif la maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse, il concerne la mise en place de trois barrages gabions dans un ravin naturel du lieudit « Le Torchon ». Après concertation avec les différents acteurs de la zone, il a été proposé d'implanter trois aménagements de type freins hydrauliques dans ce ravin, en amont de la rue du Grand Rejet. Ce dispositif permettra de diminuer les vitesses d'écoulement et de tamponner le flux de ce bassin versant, réduisant les risques d'inondations et de coulée de boue.

Ces freins permettront aussi de limiter l'érosion des sols et le transfert de particules fines par des apports brutaux vers le ruisseau « Les Oiselets. »

### **III : DEROULEMENT DE L'ENQUETE .**

L'enquête publique s'est déroulée pendant 36 jours , du mardi 22 mai 2018, au mardi 26 juin 2018 inclus.

- Les annonces d'insertion légales ont été faites normalement dans deux journaux régionaux, l'Aisne Nouvelle et l'Union.
- L'affichage en mairie a été réalisé selon les règles en vigueur.
- La visite des lieux a permis de bien imaginer la situation en cas d'évènements exceptionnels, et de bien appréhender et apprécier la solution proposée.
- Les permanences se sont déroulées dans un climat serein , chaque intervenant ayant pu s'exprimer très librement , et parfois à confronter des points de vue différents sans agressivité.
- Un procès-verbal de synthèse a été adressé le 3 juillet 2018, à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise Amont.

Par courrier en date du 6 juillet 2018 il a répondu à une demande, a levé des doutes quant à l'efficacité du dispositif, a justifié la nécessité de réaliser ces travaux et de la mise en place d'une enquête publique. En effet :

**Monsieur Drocourt Rémy, tout comme Monsieur Jacques Blondeau son propriétaire, pourront utiliser un passage à gué qui sera créé, passage à gué permettant d'accéder aux deux parcelles adjacentes au ravin , etant précisé que la clôture existante sera remise en place ou remplacée si elle était endommagée.**

**Monsieur Daniel Adiasse , peut être rassuré quant à l'efficacité du dispositif d'évacuation des eaux retenues dans les trois barrage gabions , la buse de sortie des gabions étant d'un diamètre inférieur a celui de la buse passant sous la route.**

**A Monsieur Gilles Denis, il est rappelé qu'en l'espace de 30 ans, trois arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris pour raison d'inondation à cet endroit. Cela fait beaucoup, et il n'y a aucune raison pour penser que cela n'arrivera plus si on laisse les choses en l'état. Par conséquent ces travaux sont nécessaires.**

Enfin pour respecter des textes en vigueur concernant l'utilisation de fonds publics sur des terrains privés, une procédure de Déclaration Intérêt Général, est obligatoire. S'en exonérer pourrait faire l'objet d'une contestation au Tribunal Administratif.

**Compte tenu de ce qui précède, je donne un avis favorable à ce projet de travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse , sans aucune réserve.**

Fait à Mersnil Saint Laurent le 24 juillet 2018.

Le commissaire enquêteur :



Jacques Denissel.